LOI PACTE, RÉFORME DES RETRAITES

Les impacts sur l'épargne retraite et salariale

1 JOUR, 7 HEURES

ASSURANCE DE PERSONNES

CODE : AJU08

Objectifs de la formation

Comprendre les enjeux et le contexte des réformes en cours

Cerner les conséquences de ces réformes sur les produits d'épargne salariale et retraite

Appréhender le remodelage du paysage des offres de retraite et d'épargne sur le marché français

Parmi nos formateurs

- Professionnel(s) du secteur

Public concernés

- Intermédiaires, agents généraux et courtiers VIE, gestionnaires et commerciaux de sociétés d'assurances, responsables des ressources humaines, conseillers en gestion de patrimoine, experts comptables, souscripteurs, responsables commerciaux, rédacteurs et gestionnaires, conseillers en prévoyance et retraite

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Décrypter la Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) et ses impacts sur l'épargne salariale et retraite

Contexte de la loi PACTE

- Comprendre les objectifs de la loi PACTE et les enjeux pour le financement de l'économie productive
- Faire le point sur les impacts pour les entreprises, leurs salariés et les épargnants

Le volet épargne salariale et retraite collective

- L'élargissement de l'intéressement et de la participation
- La simplification des formalités de mise en place des PEE (Plan Epargne Entreprise) et PERCO (Plan Epargne Retraite COllective)
- Les applications et conséquences dans les TPE et PME

ILLUSTRATION **Analyse**

- Tableau des règles juridiques applicables en matière de transfert de l'épargne retraite individuelle et collective

CAS PRATIQUE **Retraite collective**

- Identifier les points de conformité à la loi PACTE d'une entreprise

ILLUSTRATION **Infographie**

- Enveloppes fiscales de l'épargne retraite individuelle et collective pré & post loi PACTE

EXERCICE **QCM**

- Questions sur les règles de transfert de l'épargne retraite

Volet épargne retraite individuelle

- Vers un corpus de règles uniques et une transférabilité totale d'un produit d'épargne retraite à un autre
- Le PER, Plan d'Epargne Retraite individuel successeur des contrats PERP et Madelin

ILLUSTRATION **Ordonnance du 24 juillet 2019**

- Tableau de décryptage des textes relatifs au PER

EXERCICE **QCM**

- Questions sur l'épargne retraite du point de vue de l'adhérent individuel

Les impacts sur la gestion financière et sur l'assurance vie

- Vers une dynamisation des fonds euro-croissance pour les promouvoir auprès des épargnants
- Les mesures en faveur de la finance solidaire
- La généralisation de la gestion pilotée à d'autres produits d'épargne retraite que le PERCO

Connaître les dernières évolutions et actualités en matière de retraite et les incidences

La fusion des régimes AGIRC et ARRCO de retraite complémentaire

- Analyser l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO
- Appréhender les incidences de cette fusion sur les rémunérations complémentaires, la prévoyance et la classification

Réforme des retraites

- Connaitre le contenu du projet de loi : vers un nouveau régime universel par points ou « compte notionnel »

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- **Modalités pédagogiques:**

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire

préalable dit ‘questionnaire pédagogique’ est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s’adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L’expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l’essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d’un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

- **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l’organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l’issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s’assurer de l’ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

- **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L’accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d’accès au module se déclenche à partir de la réception de l’invitation de connexion. L’accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d’un poste informatique équipé d’une carte son et d’un dispositif vous permettant d’écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d’un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d’une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.